



# Salans Infos

## Cérémonie du 14 juillet 2023



Cette année la cérémonie se déroulera à Dampierre à 10 h 30  
En présence des élus, d'associations patriotiques :  
Souvenir Français, Anciens combattants  
de la Batterie Fanfare Ranchot /Étrepigny

Fleurissement devant la mairie et à l'abreuvoir



# Informations pratiques

## Cartes Jeunes.

Les inscriptions pour les commandes Cartes Jeunes 2023/2024 ont débutées le **mardi 6 juin 2023 jusqu'au vendredi 28 juillet 2023 dernier délai.**

Le tarif est de 4 € la carte à régler **uniquement par chèque à l'ordre du Trésor Public.**

Vous pouvez vous présenter à la mairie aux horaires d'ouverture et à la permanence du vendredi soir de 18h à 19h, ou vous pouvez déposer votre chèque dans la boîte à lettre de la mairie.

Merci de préciser la classe occupée par votre enfant à la rentrée et pour les 1ères inscriptions le nom, prénom, adresse, date de naissance de l'enfant ainsi que votre adresse mail et numéro de téléphone.



## Le recensement citoyen (militaire) est obligatoire.

Tous les jeunes âgés de 16 ans et 3 mois doivent se présenter en mairie munis du livret de famille.

Une attestation de recensement leur sera délivrée par la mairie. Cette attestation est obligatoire pour passer des examens, concours et le permis de conduire.

## Plantation et taille des haies.

Les citoyens sont souvent plus prompts à râler qu'à réaliser l'implantation et l'entretien de leurs plantations dans les règles.

**Rappel** : les haies de faible hauteur doivent être plantées à au moins 50 cm à l'intérieur des limites privées. Ces haies doivent être entretenues et ne pas empiéter sur les espaces publics. Cela génère souvent des nuisances, telles que le manque de visibilité et / ou la non praticabilité des trottoirs.

L'agent communal n'est pas missionné pour réaliser la taille des haies privées.

Des mises en demeure pourront être émises à l'encontre des propriétaires ne respectant pas ces règles.

Merci de votre compréhension.



## Nuisances sonores

Merci de respecter les horaires...qui sont suffisamment larges !!!

Sur le site de la commune : [salans-jura.fr/arrete-municipal-nuisances-sonores](http://salans-jura.fr/arrete-municipal-nuisances-sonores)